

## **- ANNEXE 4 A CONSERVER et REMETTRE UNIQUEMENT le coupon réponse**

Collège Mandy FRANCOIS-ELIE  
BP 202 97284 LAMENTIN Cedex 2  
Tél : 0596 51 93 33  
Fax : 0596 5154 13  
[Ce.9720848p@ac-martinique.fr](mailto:Ce.9720848p@ac-martinique.fr)

### **Charte d'utilisation de l'Espace Numérique de Travail Valable pour toute la durée de la scolarité**

#### **1 - BUT DE LA CHARTE**

La présente charte a pour objet de définir les règles de bonne utilisation des moyens et systèmes informatiques du Collège Place d'armes 2. Ces règles relèvent avant tout du bon sens et ont pour seul but d'assurer à chacun l'utilisation optimale des ressources. La charte s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "informatique, fichiers et libertés"
- Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs
- Loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels
- Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle)

#### **2 - DOMAINE D'APPLICATION**

Cette charte s'applique à toute personne, élève, enseignant, personnel administratif ou technique, autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques au collège. Elle est remise en début d'année à tous les élèves et doit être approuvée par l'élève et son représentant légal. Aucun accès ne sera autorisé avant cette acceptation, matérialisée par le retour de l'accusé de réception signé en fin de document.

#### **3 - CONDITIONS D'ACCES AUX RESEAUX INFORMATIQUES DU COLLÈGE**

L'utilisation des moyens informatiques au collège a pour objet exclusif de mener des activités **pédagogiques d'enseignement et de documentation**. L'utilisation de ce matériel à d'autres fins peut donner lieu à des sanctions.

Pour se connecter chaque utilisateur se voit attribuer un nom d'utilisateur et un mot de passe qui sont personnels, nominatifs et inaccessibles.

#### **4 - RESPONSABILITES ET ENGAGEMENTS**

***L'utilisateur ne doit jamais quitter son poste de travail sans se déconnecter (selon la procédure d'arrêt indiquée par le professeur) sinon son répertoire reste accessible pour tout utilisateur.***

##### ***4.1 - Respect du matériel***

Chaque utilisateur a l'obligation de laisser le matériel informatique mis à sa disposition dans l'état où il l'a trouvé. L'utilisateur s'engage donc à :

- Prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition : propreté des tables et des salles ; clavier, souris, casque et chaise remis en place.
- Ne pas poser de cartable sur les postes de travail,
- Respecter les procédures de mise en route et d'arrêt indiquées par le professeur. ***L'utilisateur ne doit jamais quitter son poste de travail sans se déconnecter (selon la procédure d'arrêt indiquée par le professeur) sinon son répertoire reste accessible pour tout utilisateur.***
- Ne pas intervenir sur le matériel.
- Informer l'enseignant ou les personnes responsables de toute anomalie ou de tout dysfonctionnement constaté.

#### **4.2 - Respect de la personne**

L'utilisation de l'informatique se doit de ne pas déroger aux règles de conduite en société et de ne pas porter préjudice à la personne : " Chacun a droit au respect de sa vie privée " (article 9 du Code Civil). L'utilisateur s'engage donc à :

- Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes, images, photographies provocants ou diffamatoires.
- Ne pas s'approprier l'identité, l'identifiant ou le mot de passe d'un autre utilisateur
- Ne pas se connecter volontairement sur un site sans rapport avec la recherche demandée par le professeur ou la personne habilitée.
- L'usage des forums de discussion est interdit

#### **4.3 - Respect des informations et des droits de propriété**

L'utilisation de l'informatique reste soumise au respect des droits à la propriété.

L'utilisateur s'engage donc à :

- Ne pas publier, reproduire ou distribuer des documents, œuvres, photos ou fichiers sans le consentement de leur auteur.
- Ne pas effectuer de téléchargements illégaux ou non autorisés.
- Respecter dans tous les cas la législation en vigueur (lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes moeurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).

Il appartient à l'élève de faire une synthèse des informations qu'il recherche et de n'imprimer que l'essentiel par souci notamment de non gaspillage.

### **5 – l'Espace Numérique de Travail**

L'Espace Numérique de Travail (ENT) propose des services en ligne, ouverts à tous les membres de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, personnels de direction et personnels administratifs) ainsi qu'à ses partenaires.

Il permet aux élèves et aux enseignants d'accéder à leurs outils de travail et à toutes leurs ressources, à partir de tout ordinateur connecté à Internet, dans et en dehors de l'établissement. Les parents d'élèves y trouvent toutes les informations concernant leurs enfants ainsi que des moyens de communication avec les équipes éducatives.

L'accès est soumis à une identification préalable de l'utilisateur après acceptation de la charte d'utilisation. Pour les élèves mineurs, l'acceptation de la charte et l'approbation des règles sont soumises aux responsables légaux.

L'utilisation de la messagerie, forum et blogs, est réservée à des activités pédagogiques. Tout message doit être rédigé dans un langage correct, n'être ni injurieux ni diffamatoire envers une personne, une organisation, un groupe ethnique ou religieux. Les messages de nature à dénigrer le collège, ou à donner une image négative de la vie de ses membres donnera lieu à des poursuites disciplinaires et/ou légales.

### **6 – SANCTIONS ET POURSUITES CIVILES ET PENALES**

Le non-respect des conditions de la charte entraînera des sanctions voire des poursuites judiciaires envers l'élève et/ou son représentant légal.

Collège Mandy FRANCOIS-ELIE  
BP 202 97284 LAMENTIN Cedex 2  
Tél : 0596 51 93 33  
Fax : 0596 5154 13  
[Ce.9720848p@ac-martinique.fr](mailto:Ce.9720848p@ac-martinique.fr)

A remettre après signature

**Charte d'utilisation de l'Espace Numérique de Travail  
Valable pour toute la durée de la scolarité**

**COUPON-RÉPONSE à compléter, à signer et à remettre lors de l'inscription**

Nom et prénom : .....

Classe : .....

Déclare avoir pris connaissance de la charte informatique du Collège Place d'Armes 2 ainsi que de la charte ENT et m'engage à en respecter les règles.

Vu et pris connaissance le .....

Signature de l'utilisateur,

Signature du responsable légal,